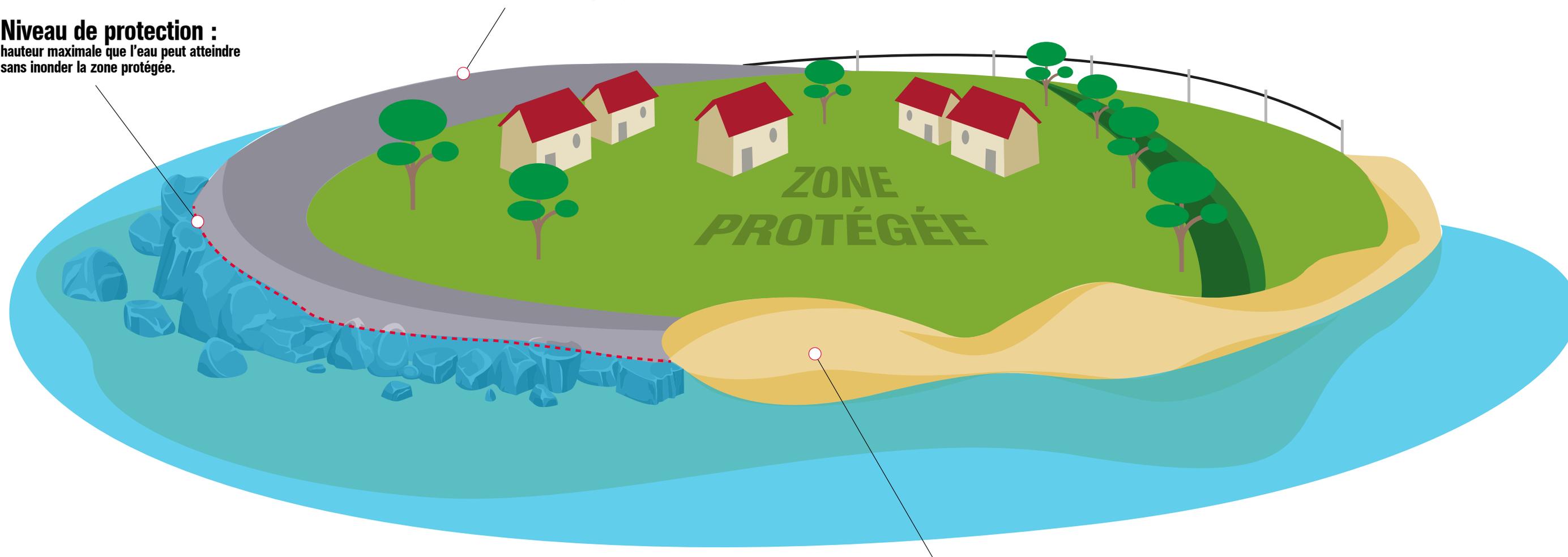


Niveau de protection :
hauteur maximale que l'eau peut atteindre
sans inonder la zone protégée.

Système d'endiguement :
ouvrages intervenants dans la protection
de la même zone protégée.



Élément naturel contributif
au système d'endiguement.